

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-14
du 13 juillet 2023

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2021 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De mettre à disposition gratuitement au bénéfice de Messieurs TAMIETI Sylvain et MARIN Stéphane, un jardin d'une surface de 250 m², situé parcelle AB n° 236, pour une durée d'un an à compter du 8 juillet 2023.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 17 JUIL. 2023
Notifiée le : 17 JUIL. 2023
Affiché le : 17 JUIL. 2023

